

Dominique Métayer succède à Laurent Munerot à la présidence de l'U2P

Le Conseil national de l'U2P, réuni le 19 janvier 2021, a désigné son président. C'est Dominique Métayer qui assurera cette mission pour les quatre années à venir.

Dominique Métayer, maçon de profession, a été choisi par la CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) pour accéder à la présidence de l'U2P.

En effet, conformément aux statuts de l'U2P, la présidence est assurée à tour de rôle par le représentant de chacun des quatre membres fondateurs et actif de l'U2P : la CAPEB, la CGAD, la CNAMS et l'UNAPL. Laurent Munerot a ainsi mené à son terme le mandat de la CNAMS initialement confié à Alain Griset à la suite de la nomination de celui-ci dans le Gouvernement de Jean Castex, en juillet 2020.

Âgé de 66 ans, Dominique Métayer a été membre du Conseil national, la principale instance de décision de l'U2P, de 2010 à 2020, et trésorier de 2019 à 2020. De même, il a été membre du Conseil d'administration de la CAPEB de 2002 à 2020 et a assuré les fonctions de trésorier (2007-2014) puis de vice-président (2015-2020).

À l'issue de la réunion du Conseil national, le Bureau de l'U2P se compose désormais du Président Dominique Métayer, de Michel Picon, premier Vice-Président et Président de l'UNAPL, de Joël Mauvigney, deuxième Vice-Président et Président de la CGAD, de Laurent Munerot, troisième Vice-Président et Président de la CNAMS et de Jean-Christophe Repon, quatrième Vice-Président et Président de la CAPEB.

À l'occasion de cette alternance, le Conseil National de l'U2P a tenu à saluer à l'unanimité le travail accompli par Laurent Munerot dans un court laps de temps, et dans un environnement d'une exceptionnelle complexité pour les entreprises de proximité.

Le Président Dominique Métayer a déclaré : « Je remercie les membres du Conseil national de l'U2P de leur confiance et je salue sincèrement le travail accompli par Laurent Munerot. À la tête de l'U2P je veillerai à favoriser l'émergence



Philippe Chagnon, Cocktail Santé

de propositions communes à nos organisations membres en vue d'affronter les immenses défis qui nous attendent : aider les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux à traverser la crise sanitaire et économique, les épauler au quotidien et leur donner toute leur place dans la relance. » ■



P. Chagnon, Cocktail Santé

Dominique Métayer (g.) succède à Laurent Munerot (d.) à la Présidence de l'U2P.

Crise sanitaire

L'U2P demande que les forces économiques et sociales soient davantage associées aux décisions **page 2**

Conjoncture économique

Face à la crise, l'économie de proximité « plie mais ne rompt pas » **page 3**

Numérisation

Sous la forme du « Chèque France Num », une aide à la numérisation pour les plus petites entreprises **page 2**

L'U2P demande que les forces économiques et sociales soient davantage associées aux décisions

L'explication insuffisante des mesures adoptées par le gouvernement pour lutter contre la pandémie nuisent à leur efficacité.

Alors que des orientations importantes doivent être prises dans les prochains jours, l'U2P a demandé que les forces économiques et sociales soient davantage associées aux décisions. Le gouvernement ne peut se référer exclusivement aux autorités de santé pour combattre la crise sanitaire et économique à laquelle fait face le pays.

Ainsi, a-t-on vraiment la preuve que le risque de contamination est plus élevé sur les remontées mécaniques que dans les transports en commun ?

Le prolongement de la fermeture des remontées mécaniques aura des conséquences redoutables sur l'ensemble de l'économie de montagne, en particulier sur les entreprises de proximité : artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux.



Le ministre des Solidarités et de la Santé a cru bon de disqualifier l'usage des masques dits « artisanaux »

tisans couturiers et couturières, qui s'attèlent depuis de longs mois à la confection de masques artisanaux respectant scrupuleusement les normes de protection individuelle en vigueur. Ils sont enfin erronés puisque seuls les masques qu'il faudrait qualifier de « fait maison » ou « de fabrication personnelle » ne sont pas vérifiables quant au respect des normes de protection, à la différence des masques artisanaux fabriqués exclusivement avec des tissus agréés par la Direction Générale des Armées. ■

En outre, le ministre des Solidarités et de la Santé a cru bon de disqualifier l'usage des masques dits « artisanaux ». Cette déclaration constitue

d'abord un énième revirement qui n'est pas de nature à susciter l'adhésion du plus grand nombre. Les propos du ministre sont aussi blessants pour les ar-

Sous la forme du « chèque France Num », une aide à la numérisation pour les plus petites entreprises

C'était une mesure prévue dans le volet compétitivité du plan « France Relance » annoncé en juillet 2020. Les plus petites entreprises peuvent dès à présent solliciter un accompagnement financier pour accélérer leur numérisation.

Cette aide exceptionnelle d'un montant forfaitaire de 500 euros est destinée à accélérer la numérisation des plus petites entreprises. Une évolution d'autant plus importante que les restrictions sanitaires ont rendu essentielle la vente à emporter ou en livraison via Internet.

Afin d'être éligibles, les entreprises doivent en particulier employer moins de 11 salariés, avoir débuté leur activité avant le 30 octobre 2020, avoir fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public à partir du 30 octobre 2020 (les hôtels n'étant pas concernés par ce critère), réaliser un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions d'euros et, en-

fin, être à jour de leurs obligations fiscales et sociales.

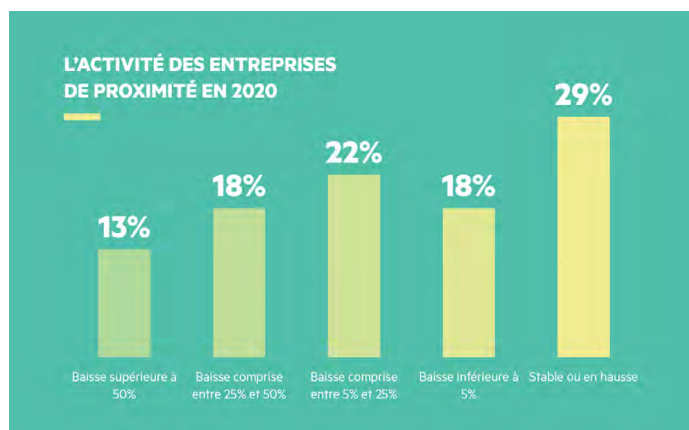
Cette aide est octroyée sur présentation de factures d'un montant minimum de 450 euros et portant sur des achats ou abonnements à des prestations numériques, ou sur un accompagnement à la numérisation. Sa gestion est confiée à l'Agence de services et de paiement et à France Num. Les entreprises peuvent dès à présent adresser leur demande à l'adresse : chèque.francenum.gouv.fr/ecom/. Environ 110 000 entreprises devraient pouvoir bénéficier de ce « chèque France Num » cumulable avec les aides des collectivités territoriales. ■



Face à la crise, l'économie de proximité « plie mais ne rompt pas »

L'heure du bilan de l'année 2020 est arrivée. Une enquête U2P-Xerfi menée en janvier 2021 auprès de 6 200 artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux révèle à la fois l'ampleur des baisses d'activité, variable selon les secteurs, les dispositifs auxquels les entreprises ont recouru pour y faire face, et les mesures attendues pour la suite.

Ainsi, 71 % des chefs d'entreprise de proximité font état d'une baisse de chiffre d'affaires, dont 13 % qui font état d'une chute supérieure à 50 %. Sur l'ensemble de l'année 2020, l'activité des entreprises de proximité s'affiche à -12,5 %. Le secteur le plus touché est celui des hôtels, cafés, restaurants dont le chiffre d'affaires s'est contracté de 55 %. À l'autre extrémité, 68 % des commerçants de l'alimentation ont réussi à maintenir ou à développer leur activité (+1,5 % en moyenne) par rapport à 2019.



En 2020, 13 % des chefs d'entreprise de proximité font état d'une chute de plus de 50 % de leur chiffre d'affaires.

« Les entreprises de proximité ont su être agiles et les mesures d'accompagnement des pouvoirs publics se sont révélées bénéfiques. Mais les croire tirées d'affaire serait une grave erreur, car elles sont en équilibre précaire. »

Dominique Métayer
Président de l'U2P

Résilience de l'emploi

En dépit de leurs résultats globalement inquiétants, les entreprises de proximité ont montré une forte résilience sur le plan de l'emploi. En effet, 36 % d'entre elles n'ont rien modifié à la situation pré covid-19, 63 % ont eu recours à de l'activité partielle pour tout ou partie du personnel et seulement 2 % ont dû licencier (maximum de 7 % pour les hôteliers, cafetiers, restaurateurs).

De même, les artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux se montrent relativement rassurants quant à la situation de leurs entreprises. C'est ainsi qu'une majorité (52 %) d'entre eux considèrent que la situation financière de leur entreprise est saine, un quart ont subi d'importantes baisses d'activité mais comptent sur les dispositifs de soutien

pour repartir en 2021, tandis que 8 % estiment qu'ils ne seront pas en mesure de rembourser les aides contractées et que 3 % anticipent une fermeture au cours des prochains mois. Il faut ainsi envisager la fermeture définitive de 90.000 entreprises (3 % de 3 millions d'entreprises de proximité).

Dispositifs sollicités

Pour faire face à ces mois de crise, les dispositifs les plus utilisés par les chefs d'entreprise ont été le Fonds de solidarité, sollicité par 41 % des chefs d'entreprise, les reports de cotisations sociales et fiscales (un tiers des entreprises), le PGE (Prêt garanti par l'Etat, 17 %), les reports de prêts bancaires (13 %) et les aides territoriales (13 %) ainsi que les demandes de suspension de loyers professionnels (6 %). Dans l'hôtellerie-restauration, ce sont même 90 % des entreprises qui ont disposé du Fonds de solidarité, et 63 % du PGE.

On note par ailleurs que 45 % de ceux qui ont souscrit à un PGE ne l'ont pas encore consommé mais que ceux qui l'ont utilisé, l'ont consommé en moyenne à 70 %. Ajoutons que dans la gestion de la crise du coronavirus, les personnes consultées saluent ma-

ajoritairement l'action des assemblées territoriales (2,6/5), devant celle des organisations professionnelles et interprofessionnelles (2,5), le gouvernement et les préfectures (2,4), les chambres consulaires (2,1), et sans surprise pour finir, les banques et organismes de crédit (2) ainsi que les assurances (1,8).

Attentes pour l'avenir

Pour entrevoir le bout du tunnel, les attentes sont claires : 68 % des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux demandent le maintien du Fonds de solidarité pour toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires demeure inférieur de

50 % à son niveau de 2019. Ils sont 60 % à demander une annulation des charges sociales de l'année 2020 pour les entreprises qui ont subi des fermetures administratives.

« Les entreprises de proximité ont su être agiles et les mesures d'accompagnement des pouvoirs publics se sont révélées bénéfiques. Mais les croire tirées d'affaire serait une grave erreur, car elles sont en équilibre précaire. Si certains dispositifs et en particulier l'activité partielle, ne sont pas maintenus jusqu'à la fin de l'année, elles pourraient ne pas survivre aux prochains mois », déclare le Président de l'U2P, Dominique Métayer. ■

Prolongement des mesures visant à soutenir l'emploi des jeunes

L'U2P a notamment insisté auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Elisabeth Borne, sur la nécessité de maintenir au moins jusqu'à la fin de l'année les différents dispositifs d'accompagnement des entreprises de proximité en matière d'emploi et d'alternance.

De fait, les premiers mois d'application des mesures visant à soutenir l'emploi des jeunes montrent que ces dispositions étaient nécessaires et qu'elles doivent être prolongées. Les entrées en apprentissage, loin de baisser en 2020, ont ainsi progressé de près de 100 000, avec un total de 440 000 contrats signés contre 353 000 en 2019.

Les artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux se montrent relativement rassurants quant à la situation de leurs entreprises.

Brèves

Deux nouvelles conventions collectives nationales dans le bâtiment. La CAPEB (artisanat du bâtiment, membre de l'U2P) a conclu, avec les partenaires sociaux majoritaires (CFDT, CGT et UNSA), deux nouvelles conventions collectives nationales inter-catégorielles (ouvriers, ETAM, cadres), l'une concernant les entreprises employant jusqu'à 10 salariés et l'autre celles employant plus de 10 salariés. Les conventions collectives du 7 mars 2018 étaient pour le moment suspendues, conduisant à appliquer dans les faits celles de 1990 pour les ouvriers, de 2004 pour les cadres et de 2006 pour les ETAM. Ces deux conventions collectives nationales permettent donc de réviser et d'adapter les dispositions existantes aux attentes et aux besoins actuels des employeurs et des salariés. Des dispositions particulières ont ainsi été introduites pour les entreprises jusqu'à 10 salariés, comme la possibilité de renouveler la période d'essai pour les ouvriers, l'allongement de la période de préavis pour les ouvriers démissionnaires, une durée minimale pour les ETAM administratifs à temps partiel (20 heures au lieu de 24 heures) ou l'intégration future de l'augmentation des jours pour événements familiaux. Ces conventions collectives entreront en vigueur pour l'ensemble des entreprises du bâtiment à compter du 1^{er} jour du mois suivant la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel.

La réflexion s'engage pour faire évoluer le dispositif de bonus-malus. Les ministres de l'Économie, des Finances et de la Relance, du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et des Comptes publics ont confié à Nathalie Destais, cheffe de l'Inspection générale des affaires sociales, et Marie-Christine Lepetit,

cheffe de l'Inspection générale des finances, la mission de réfléchir aux évolutions du dispositif de bonus-malus sur les contributions patronales d'assurance-chômage afin de l'adapter aux circonstances exceptionnelles liées à la crise économique et sanitaire. Introduit avec la réforme de l'assurance chômage, le dispositif de bonus-malus devait répondre à l'objectif de diminuer le nombre de CDD et d'allonger leur durée moyenne. Lors de sa rencontre du 25 janvier dernier avec la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, l'U2P a rappelé son opposition à ce dispositif, bien qu'il exclue les entreprises de moins de onze salariés, dans la mesure où il fait peser de façon disproportionnée un coût supplémentaire sur les entreprises de proximité, dont certaines ont une activité par nature ponctuelle et imprévisible.

Les partenaires sociaux européens sollicités sur les agents chimiques et l'amiante. En vue d'harmoniser à l'échelle de l'Union européenne les règles de protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents chimiques et à l'amiante, la Commission européenne a lancé une première phase de consultation des partenaires sociaux européens. Dans ce cadre, l'U2P a été sollicitée par SMEunited, représentant des entreprises de proximité au niveau européen, pour rendre son avis d'ici le mois de février.

Michel Picon devient le chef de file de l'U2P à l'assurance chômage. Le Conseil d'administration de l'Unédic du 28 janvier 2021 a entériné plusieurs modifications dans la composition de son bureau. Michel Picon, Président de l'UNAPL et Vice-Président de l'U2P, y a fait son entrée à la suite de Patrick Liébus, et reprend en outre la fonction de trésorier adjoint du régime d'assurance chômage. Il siège par ailleurs au sein du conseil d'administration de Pôle emploi. ■

Sur les réseaux sociaux

Les formations en alternance sont une voie royale pour accéder à l'emploi et même pour devenir plus tard son propre patron. Alors oui, pensez à l'#apprentissage dans le cadre de vos inscriptions à Parcoursup.

TWITTER — @U2P_FRANCE — 21 JANVIER 2020

Agenda

25 janvier

Rencontre du Président, du Vice-Président Michel Picon et du Secrétaire général de l'U2P avec la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Élisabeth Borne sur la réforme de l'assurance chômage.

26 janvier

Participation du Président de l'U2P à l'événement « Agir ensemble pour l'égalité femmes-hommes dans l'économie » en présence du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire, de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Élisabeth Borne, et de la ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, Élisabeth Moreno.

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une réunion de travail sur la révision du code de l'artisanat, à l'invitation du ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, Alain Griset.

27 janvier

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à un entretien avec le Premier ministre, Jean Castex, et la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

29 janvier

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une réunion entre le Premier ministre et les partenaires sociaux sur la situation sanitaire.

4 février

Réunion des Présidents des U2P de département et de région sur les élections aux Chambres de métiers et de l'artisanat, en présence du Président et des Vice-Présidents de l'U2P concernés.

Réunion du Bureau de l'U2P.

8 février

Réunion bilatérale entre le Président de l'U2P et la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

9 février

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec Roland Lescure, Président de la commission des affaires économiques à l'Assemblée nationale.

10 février

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P et Geoffroy Roux de Bézieux, Président du Medef.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1^{er} février 2021

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage